

COMMUNE DE MARVAL
(Haute-Vienne)

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 18 mars 2025**

Présents : M. Dominique BERTRAND ; M. Pierre HACHIN ; M. Pierre MANDON ; Mme Yolande PIRONNET ; Mme Marie LINET ; Mme Léa BLANC ; M. Jérôme SUET

Absente excusée : Mme Carole RELLAND ;

Absents : Mme Rachel HAAG ; M. Sylvain CASSORE ; Mme Edith LEGER

Ouverture de la séance à 11h03.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Linet se propose pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :

néant

Autorisation de communication des documents aux journalistes pour l'affaire éolienne

M. HACHIN demande au Conseil Municipal l'autorisation de divulguer des informations concernant l'affaire du projet éolien des Monts de Châlus à des journalistes souhaitant apporter leur aide à la commune.

Vote à l'unanimité

Délibération portant sur une demande de subventions de la Région concernant les logements communaux

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir des subventions de la part de la Région dans la mesure où plusieurs logements seraient concernés par des rénovations. C'est le cas pour la maison 104 Le Bourg et les 2 logements attenants à la mairie. Il propose d'envoyer à la Région une lettre d'intention de travaux pour ces trois logements et de faire une demande de subvention pour le bâtiment 104 Le Bourg puisque les études de travaux sont déjà bien avancées.

Vote à l'unanimité

Délibération portant sur l'adhésion auprès du service « vie associative » de la Communauté de Communes »

Les Communes peuvent adhérer au service « vie associative » de la Communauté de Communes Ouest Limousin. Pour cela, une adhésion doit être votée d'un montant de 25 euros pour notamment bénéficier de matériels divers (barnums, minibus...).

Vote à l'unanimité

Délibération portant sur l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG87

La commune est assurée auprès de la CNP pour le remboursement de traitement d'agent en arrêt de travail. L'assurance reverse 90% du salaire de l'agent avec une franchise de 15 jours.

Le CDG87 propose de réaliser un marché public d'assurances de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leur personnel (agent CNRACL et/ou IRCANTEC). L'assurance retenue par le Centre de Gestion 87 est CNP Assurances. M. le Maire explique les différentes garanties et propose au Conseil Municipal d'adhérer en gardant le même pourcentage de remboursement qu'actuellement. Il fait part des tâches prises en charge par le CDG 87 comme les interventions auprès de l'assureur en cas de difficulté dans le prise en charge d'un sinistre, le suivi des demandes d'expertises réalisées par les collectivités...Il précise que le CDG 87 demande une participation fixée à 0.50 % du total des cotisations par le Conseil d'Administration du CDG 87.

Vote à l'unanimité

Renouvellement des adhésions annuelles

Le Conseil Municipal tenant compte de l'aide du CAUE pour l'aménagement du bourg décide d'adhérer à cet organisme. Le montant de l'adhésion est de 250 euros par an : vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire mentionne que comme chaque année, le guide Unipro des Feuillardiers a proposé un devis. Jérôme Suet signale qu'il faudrait renouveler l'adhésion à « Hameaux Légers », aide pendant la réalisation du PLUI. Léa Blanc explique que la fédération dont elle a parlé lors du précédent conseil municipal est en cours de création. Les adhésions ne sont donc pas encore ouvertes. Tous ces sujets pourront être discutés lors d'une prochaine réunion.

Questions diverses

Mme Linet demande si la dernière délibération concernant l'éclairage publique peut être modifiée pour ne pas citer les hameaux mais englober l'ensemble des villages. Le Conseil Municipal est d'accord.

Mme Linet propose au Conseil Municipal la création d'un pass « sport et culture » pour les jeunes de Marval. Une commission sera créée pour en déterminer les modalités. Le projet devra être opérationnel pour la rentrée de septembre 2025.

M. Hachin explique que nous avons reçu une lettre de Mme Bizeau de l'épicerie de Marval. Il en fait la lecture au Conseil Municipal. Dans cette lettre elle explique notamment que des personnes ont été verbalisées par la gendarmerie lors de leur stationnement devant l'épicerie. M. Hachin certifie que la mairie n'a pas contacté la gendarmerie pour des verbalisations. Il

explique que l'étude pour l'aménagement du bourg est en cours mais que les choses prennent du temps. Et même si des arrêts minutes avaient été mis en place, la gendarmerie aurait quand même verbalisé car ces stationnements n'étaient pas dans les règles de l'arrêt minutes. Les personnes n'ont pas souhaité bouger leur véhicule malgré la demande préliminaire de la gendarmerie. Il signale qu'un parking de plus de 750m² est juste au-dessus de l'épicerie et qu'il n'est qu'à 15 pas. Mme Blanc propose qu'il y ait des panneaux pour resignaliser le parking. M. Hachin explique qu'il y a eu des menaces à son encontre et dit qu'il ira plus loin si nécessaire. M. Bertrand demande s'il ne serait pas possible d'aménager la salle des fêtes pour y recevoir l'épicerie.

M. le Maire fait part d'une demande du Comité des fêtes pour participer à l'achat des œufs de Pâques dans le cadre de leur manifestation « Chasse aux œufs ». Mme Linet explique qu'elle n'est pas contre mais qu'il faut être équitable avec les autres associations. M. Hachin rappelle que la Commune paye déjà les prix pour la pétanque et la chasse. Cela rend la chose équitable.

M. Hachin lit la demande du centre équestre de Champagnac la Rivière pour une randonnée équestre (stationnement pour une nuit). Sur les deux dates, une seule correspond à la liberté des lieux.

Mme Blanc demande où en est la régularisation pour les habitats légers. M. Hachin explique que les personnes sont en train de se régulariser sauf « Désobéissance Fertile » et que pour ce refus un procès-verbal a été dressé. M. Suet rappelle que l'Etat ne répondra pas positivement à toutes les demandes de STECAL et qu'il faudrait dire à « Citadia » que la Commune privilégie les plus anciens.

M. Suet demande des explications concernant les devis. Il a dit lors un précédent conseil qu'il avait des amis à qui il pouvait demander des devis pour effectuer des travaux sur la Commune. M. Hachin explique qu'il y a confits d'intérêt lorsque qu'il y a privilège donné à des devis proposés par des amis. M. Suet dit qu'il peut s'engager à ne pas voter et que ces devis pourraient être anonymes lors du choix. M. Hachin demande à ce qu'il n'y ait pas de participation aux commissions de l'élu lors du choix de tels devis. Mme Blanc explique que dans ce petit village tout le monde se connaît et qu'il est difficile de demander des devis à des personnes que l'on ne connaît pas. Mme Linet rappelle que nous avons décidé de privilégier des artisans locaux plutôt que de faire venir des matériaux de loin. M. Hachin tient à ce que la situation soit sans ambiguïté dans ce domaine.

Fin du conseil 11h48

Marie Linet,
Secrétaire de Séance

Pierre Hachin,
Maire